



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Sous-préfecture  
de Villefranche-sur-Saône

Bureau des collectivités locales et du développement  
des territoires

Villefranche-sur-Saône, le **13 DEC. 2023**

Affaire suivie par : Magali CHABIN et Loïc LEJAY  
ud-r.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

**Commission de suivi de sites  
Unité de Valorisation Énergétique SYTRIVAL à Villefranche-sur-Saône et  
Société CAMPINE France à Arnas**

**Réunion du 13 octobre 2023**

**Sous Préfecture de Villefranche-Sur-Saône – Salle Pierre Montet**

**Liste des annexes :**

- Annexe 1 : Présentation de l'usine de valorisation énergétique (UVE) du SYTRIVAL
- Annexe 2 : Présentation de la société CAMPINE
- Annexe 3 : Présentation de l'action des services de l'Etat
- Annexe 4 : Présentation des résultats de la campagne de dépistage à la plombémie

**Liste des participants**

**Les membres du collège « Etat » :**

- M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de Villefranche-sur-Saône
- M. Matthias FARGES, Adjoint au Chef de l'UD du Rhône - Chef de la Cellule SSDAS, UD-R, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Loïc LEJAY, inspecteur de l'environnement, UD-R, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme Laurence DANJOU-GALIERE, cheffe du service environnement, Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Rhône
- M. Pierre CHABAUD, chargé des avis sanitaires et des risques émergents, service Santé-Environnement, Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. Dominique VANDROZ, directeur adjoint de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Rhône
- M. Vincent BOULET, chargé de mission risques technologiques, direction départementale des territoires (DDT) du Rhône
- Capitaine Simon STERLIN, Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours, Direction des Groupements Territoriaux Groupement Nord
- Lieutenant Clément LABORDE, Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours, Direction des Groupements Territoriaux Groupement Nord

**Les membres du collège « Collectivités Territoriales » :**

- M. Pascal RONZIERE, Président de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- M. Michel ROMANET-CHANCRIN, Maire d'Arnas
- M. Ghislain DE LONGEVIALLE, Maire de Gleizé

Les membres du collège « Exploitants » :

- M. Jean-Paul CHEMARIN, Président du SYTRAIVAL
- Mme Isabelle MUTTER, Directrice du SYTRAIVAL
- M. Brice MOUNIER, Directeur de la Société PAPREC ENERGIES Centre Est
- M. Nicolas DE BACKER, Directeur Général de la société CAMPINE France
- Mme Pauline VIAUD, Manager QHSE Campine France

Les membres du collège « Salariés » :

- M. Ludovic GREUZARD, responsable d'exploitation et représentant CSE, société CAMPINE France

Les membres du collège « Riverains » :

- M. Florian BRUNET, directeur de l'association France Nature Environnement du Rhône
- M. Michel TIRAT, représentant de l'association LPO du Rhône
- Mme Monique BUISSON, riveraine de la société CAMPINE
- Mme Marie-Christine MEUNIER, riveraine de la société CAMPINE

Assistaient également à la réunion :

- M. Philippe TORMENTO, directeur de cabinet du président de la CAVBS
- Mme Emmanuelle UNAL, secrétaire générale de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône
- M. Alexandre TARDY, chef du bureau des collectivités locales et du développement des territoires, sous-préfecture de Villefranche-Sur-Saône
- Mme Magali CHABIN, chargée de mission, sous-préfecture de Villefranche-Sur-Saône

Membres excusés :

- M. Frédéric PRONCHERY, représentant du Conseil départemental du Rhône
- M. Thomas RAVIER, maire de Villefranche-sur-Saône, représenté par M. Pascal RONZIERE
- M. Patrick BAGHDASSARIAN, Maire de Saint-Georges-de-Reneins
- M. Jean-Pierre REVERCHON, Maire de Jassans-Riottier
- Mme Sandrine REY, 1ère adjointe au Maire de Beauregard
- M. Cédric HILAIRE, représentant du personnel PAPREC ENERGIES Centre Est

Le sous-Préfet introduit la séance et remercie les membres pour leur présence à cette réunion. Avant de laisser la parole aux participants, il rappelle que l'arrêté préfectoral de composition de la commission de suivi de sites a été récemment actualisé et propose de faire un tour de table de présentation des différents membres qui la compose dorénavant.

Il ajoute qu'une conférence de presse pour présenter les résultats de la campagne de dépistage à la plombémie sera organisée à l'issue de la réunion en présence des élus.

Rappel de l'ordre du jour :

1 - Usine de valorisation énergétique (UVE) SYTRAIVAL :

- Bilan et actualité
- Action de l'inspection des installations classées (DREAL Unité départementale du Rhône)
- Questions/Réponses

2 - Société CAMPINE France :

- Bilan et actualité
- Action de l'inspection des installations classées (DREAL Unité départementale du Rhône)

- Présentation des résultats de la campagne de dépistage à la plombémie par l'ARS
- Questions/Réponses

→ Usine de valorisation énergétique SYTRAIVAL

Présentation exposée par le président du SYTRAIVAL, M. Jean-Paul Chemarin, la directrice du SYTRAIVAL, Mme Isabelle Mutter et le directeur de l'usine pour la société PAPREC, M. Brice Mounier (Voir présentation de l'unité de valorisation énergétique SYTRAIVAL jointe). En éléments marquants, le changement du GTA (groupe turbo alternateur) qui passe d'une puissance de 5,2 MW à 6,6 MW.

Présentation des inspections réalisées, des dossiers en cours et des actes administratifs à venir développée par le service de la DREAL (Voir présentation des services de l'État jointe).

Le sous-préfet laisse ensuite la parole aux participants pour d'éventuelles questions.

M. Tirat, représentant de l'association LPO, intervient pour poser une question sur la fréquence des contrôles réalisés par le service d'inspection de la DREAL.

M. Lejay précise que les inspections annuelles effectuées par la DREAL sont complétées par des contrôles réalisés par l'exploitant. Il s'agit dans la majorité des cas de contrôles programmés car il y a nécessité d'avoir la présence des interlocuteurs concernés mais il ajoute que des contrôles inopinés sont également possibles.

M. Brunet, représentant de l'association France Nature Environnement, pose une question sur le suivi des mâchefers.

Mme Mutter indique que l'ensemble des mâchefers produits sont préparés et envoyés sur la plateforme de Quincieux puis valorisés sur le territoire du SYTRAIVAL, dans des chantiers de travaux publics, en conformité avec l'arrêté ministériel du 18/11/11 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux.

Pas d'autres interventions.

Les représentants de l'unité de valorisation énergétique SYTRAIVAL sont invités à quitter la séance.

→ Société CAMPINE France

Présentation commentée par M. Nicolas De Backer, Directeur Général de la société CAMPINE France, Mme Pauline Viaud, Manager QSHE CAMPINE France et M. Ludovic Greuzard, responsable d'exploitation et représentant du CSE (voir présentation de la société CAMPINE France jointe).

Depuis le 07/07/2022 la société belge CAMPINE a repris les activités du site de RECYLEX, via sa filiale CAMPINE FRANCE. Lors de cette reprise, CAMPINE France est également devenue la maison mère de C2P, l'entreprise de recyclage de plastiques également implantée depuis 2008 sur l'ex-site METALEUROP.

L'exploitant CAMPINE présente les travaux menés en 2023 s'agissant de :

- la mise en service en avril 2023 d'une seconde station d'affinage du traitement de l'eau,
- la rénovation du bassin d'orage (nettoyage et nouvelle bête installée).
- la rénovation du décanteur avant entrée dans la station,
- le nettoyage du bassin des eaux industrielles retraitées.

Une présentation des émissions diffuses de plomb du site rappelle que celles ci font l'objet d'un programme de réduction encadré par l'arrêté préfectoral (au plus 80 kg/an en 2023 ; au plus 50 kg/an en 2024). Les projections pour 2023 sont de 79 kg.

Le représentant de la LPO demande comment CAMPINE s'assure que les mesures des émissions diffuses de plomb sont représentatives sachant qu'il semble y avoir une évolution du matériel et de la localisation des points de mesure ? CAMPINE précise qu'il n'y a pas de changement sur ces 2 points mais qu'il a ajouté des jauges portatives de mesure à l'intérieur du site lui-même pour disposer de points de comparaison. Hors site, ce sont toujours les mêmes points de mesure qui sont regardés.

M. Chabaud de l'ARS pose une question concernant les mesures d'imprégnation des salariés pour savoir si un protocole ou des recommandations ont été mises en place pour éviter qu'ils transportent le plomb à leur domicile. CAMPINE répond qu'un certain nombre de mesures préventives sont mises en place comme l'obligation de changer de tenue et de se doucher 2 fois par jour, ou encore le port de masques FFP3 ou intégraux. CAMPINE indique être très strict concernant ces mesures.

Un point d'étape est fait par l'UD-DREAL sur les deux mises en demeure ayant visé le site en 2022/2023 : (voir présentation de l'UD-DREAL)

- contrôle et entretien des canalisations : remise en état effectuée en 2023 (sur 114 canalisations vérifiées, 7 ont fait l'objet de réparations). Nouveaux éléments transmis en octobre 2023, encore en instruction. La canalisation franchissant le Nizerand est bien sous la responsabilité de CAMPINE.
- gestion des situations d'urgence : la nouvelle organisation d'astreinte par l'exploitant est en cours de validation par la DREAL.

Le SDMIS insiste sur l'intérêt de renforcer l'astreinte interne du site CAMPINE, très précieuse lorsque les services de secours arrivent sur site.

Le représentant de la LPO interroge l'UD-DREAL sur la dépollution des eaux utilisées pour éteindre l'incendie du local du 12 avril 2023. L'UD-DREAL répond que l'incendie n'a pas dégradé le bâtiment et que les résidus ont été gérés dans le cadre du processus de recyclage du site. Quant aux eaux d'extinction, elles ont été récupérées, retenues et traitées sur site par les moyens internes de CAMPINE notamment via la nouvelle station d'épuration mise en service début 2023. Il n'a donc pas été nécessaire d'évacuer les eaux d'extinction par camions citernes.

#### → Présentation des résultats de la campagne de dépistage à la plombémie par l'ARS

L'ARS présente les résultats de la campagne de dépistage à la plombémie réalisée sur le territoire entre janvier et juillet 2023.

Un périmètre de dépistage a été défini en collaboration avec les élus des communes concernées, Arnas, Gleizé et Villefranche-sur-Saône.

Sur 2000 personnes ciblées, 439 personnes ont été dépistées. Aucune ne dépasse le seuil de 50 µg/L, 6 personnes présentent un taux entre 25 et 50 microg/L et la majorité des personnes dépistées ont présenté un seuil inférieur à 10 µg/L (voir la présentation de l'ARS pour plus de détails et la répartition par âge).

Il est important de constater une diminution de l'imprégnation des populations au plomb au cours des campagnes de dépistage successives : en 2023, 1,4 % des personnes dépistées démontrent un taux compris entre 25 et 49 µg/L.

En comparaison avec les études nationales réalisées entre 2014 et 2016, les résultats de la présente campagne de dépistage sont proches des valeurs disponibles au niveau national voire même inférieurs (versus 2,9 % dans l'étude ESTEBAN).

En conclusion, les résultats de la campagne de dépistage sont très rassurants et n'apportent pas de nouveaux éléments susceptibles de remettre en question le périmètre de servitude d'utilité publique établi par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2005.

Le représentant de FNE demande si d'autres maladies, autre que le saturnisme, ont été suivies dans le cadre de ces campagnes de dépistage.

L'ARS répond que la plombémie est le moyen le plus simple de suivre l'imprégnation des populations.

Au sujet des maladies qui auraient pu être générées par les émissions des sites industriels, c'est Santé Publique France qui est en charge de déterminer les problématiques.

Selon l'ARS, il n'a pas été identifié de clusters de maladies particulières liées aux industries du territoire.

Sur la question d'autres maladies générées par la présence de métaux lourds liées à l'activité de CAMPINE, l'exploitant répond que cela reste uniquement basée sur le recyclage des batteries au plomb et qu'il n'y a donc pas lieu de suivre l'exposition à d'autres métaux.

À propos de l'exposition au Cadmium, l'ARS précise qu'il n'y a pas de suivi sur cette substance et qu'il n'est pas possible de doser l'imprégnation des populations avec toutes les substances auxquelles les populations sont exposées, à l'exception de clusters qui seraient identifiés.

Le maire d'Arnas demande comment les personnes qui se sont fait dépister ont été informées des résultats.

L'ARS répond que le centre anti-poison s'est chargé de prévenir les médecins traitants des personnes concernées par le seuil de vigilance et qu'une réflexion était en cours pour transmettre les bulletins d'analyse des personnes concernées par des taux faibles.

Les personnes concernées par des taux compris entre 25 et 49 µg/L bénéficient d'un suivi de la plombémie.

Le sous-préfet rappelle que les présentations seront jointes au compte-rendu pour la bonne information de tous.

### Conclusion

Le sous-préfet conclut la réunion en précisant que les mesures mises en place et les résultats de cette campagne de dépistage sont plutôt rassurants. Il ajoute que la commission de suivi de sites se réunira annuellement sauf nécessité ou urgence. Il remercie ensuite l'ensemble des participants et clôt la séance.

Pour la préfète,  
Le Sous-préfet de Villefranche-sur-Saône

Jean-Jacques BOYER

